



Week-end d'initiation a la randonnée glaciaire

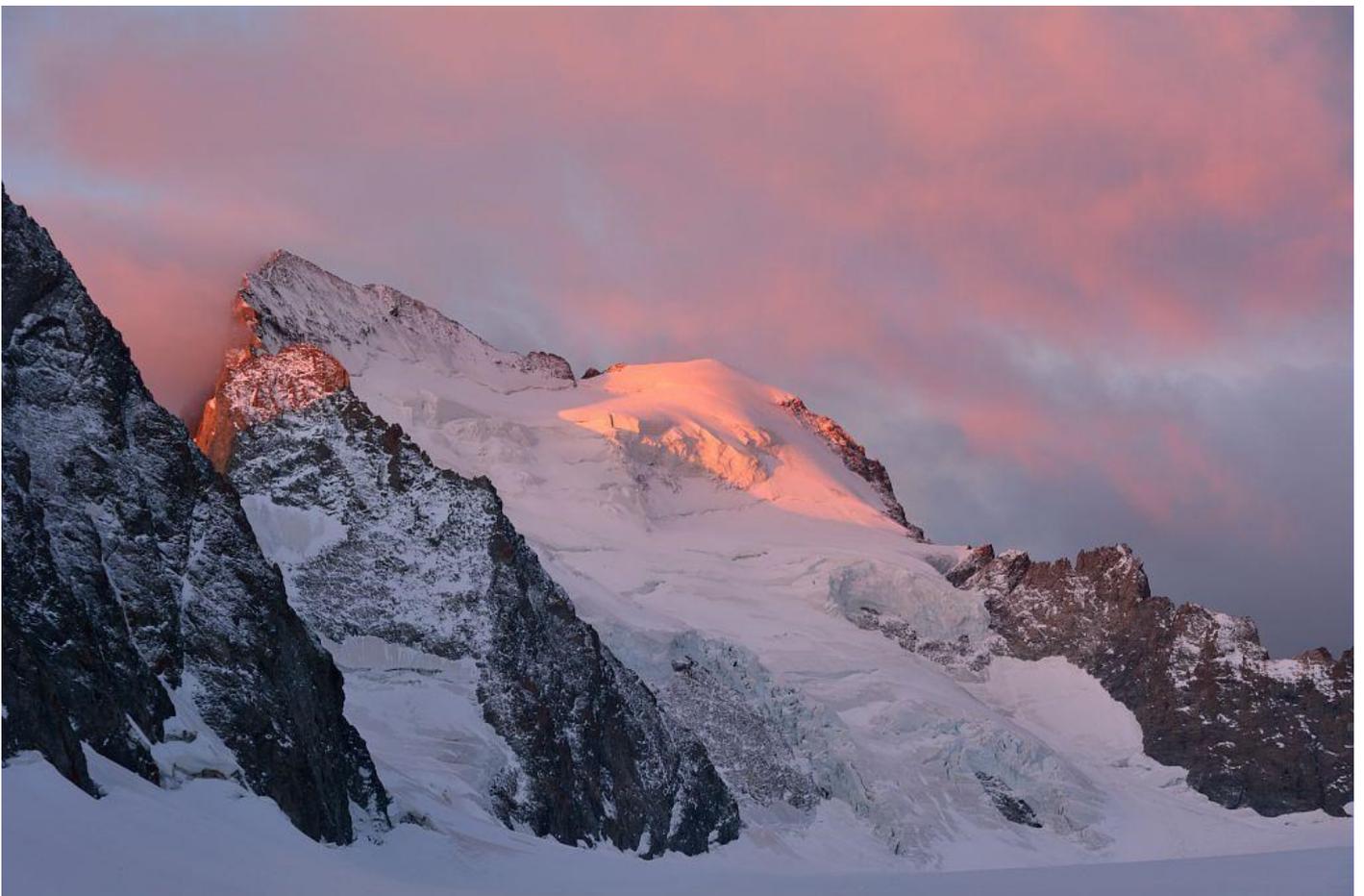
Une superbe découverte de la haute montagne et du terrain glaciaire dans le massif des Ecrins. Tout y est : un authentique refuge, un glacier majestueux avec crevasses et séracs impressionnants, une vue imprenable sur la Barre des Ecrins (4102 m), notre géant local. Une très belle initiation à la randonnée glaciaire.

Le glacier Blanc est le plus long glacier du massif des Ecrins. Il commence à se former dans les pentes nord de la Barre des Ecrins, à 4015 mètres d'altitude au sommet du Dôme des Ecrins.

Il s'écoule sur 5500 m jusqu'à sa langue terminale vers 2450 m (valeur en 2015). Sa surface est de 460 hectares et son volume est estimé à 350 millions de mètres cube de glace (= 0,35 km³).

A la fin du XIX^e siècle, le glacier Blanc rejoignait le glacier Noir au pré de Madame Carle. Le sentier cheminait en rive droite en suivant la moraine et traversait sous le refuge du glacier Blanc. Au cours du XX^e siècle, les deux glaciers reculèrent de manière constante. Cette décrue glaciaire était entrecoupée d'avancées dont une très spectaculaire dans les années 1980. Deux repères de ces impressionnants mouvements sont les mesures de la vitesse d'écoulement par des balises ainsi que l'échelle mise en place au début des années 1980. L'échelle, devenue inutile et dangereuse, a finalement été démontée en 2008 car l'itinéraire d'antan a été libéré des glaces et donc est empruntable. Une partie est conservée à la maison de la montagne à Aile froide. Alors que l'on parle de neiges éternelles, le glacier poursuit ses fluctuations au gré des aléas climatiques ...





UNE DÉCOUVERTE DE LA HAUTE MONTAGNE GLACIAIRE DANS LES ÉCRINS

Notre point de départ sera le refuge du Glacier Blanc (2542 m). Le lendemain, de bonne heure et après 45 mm de marche d'approche sur sentier, nous chausserons les crampons pour prendre pied sur le majestueux Glacier Blanc. Nous remonterons alors cet impressionnant fleuve de glace peu incliné sur 4,5 km environ, pour atteindre le Col des Ecrins au pied de la Barre des Ecrins.

INFOS PRATIQUES

PUBLIC

Convient pour des adultes et adolescents à partir de 14 ans, en forme physique et habitués à la randonnée .

DIFFICULTÉ

Découverte

Randonnée sur glacier facile, s'adressant à des personnes habituées à la randonnée.

DURÉE

2 jours avec nuit en refuge

LIEU DE RENDEZ-VOUS

Rendez vous à 18 h au refuge du Glacier Blanc (2542 m), accessible en environ 2 h sur sentier depuis le Pré de Madame Carle (terminus de la route après Aile froide, commune de Pelvoux).

NOMBRE DE PERSONNES MAXIMUM :

6 personnes

TARIF

230 €

Y compris l'accompagnement par un guide de haute montagne

MATÉRIEL A PRÉVOIR

- Bâtons de marche (utiles)
- Sac à dos de contenance moyenne (35 à 40 litres)
- Pantalon de montagne
- Sous pull et fourrure polaire
- Veste imperméable et respirante (type Goretex)
- Gants, cache-oreilles
- Lunettes de soleil, crème solaire et stick labial
- Gourde (1 litre), vivres de courses et pique nique pour les midis (prévoir pour le guide)
- Lampe frontale avec piles en bon état
- Drap-sac pour le couchage (« sac à viande »). Pas de sac de couchage, il y a des couvertures au refuge
- Couverture de survie, mini-pharmacie personnelle
- Affaires de toilette très réduites.

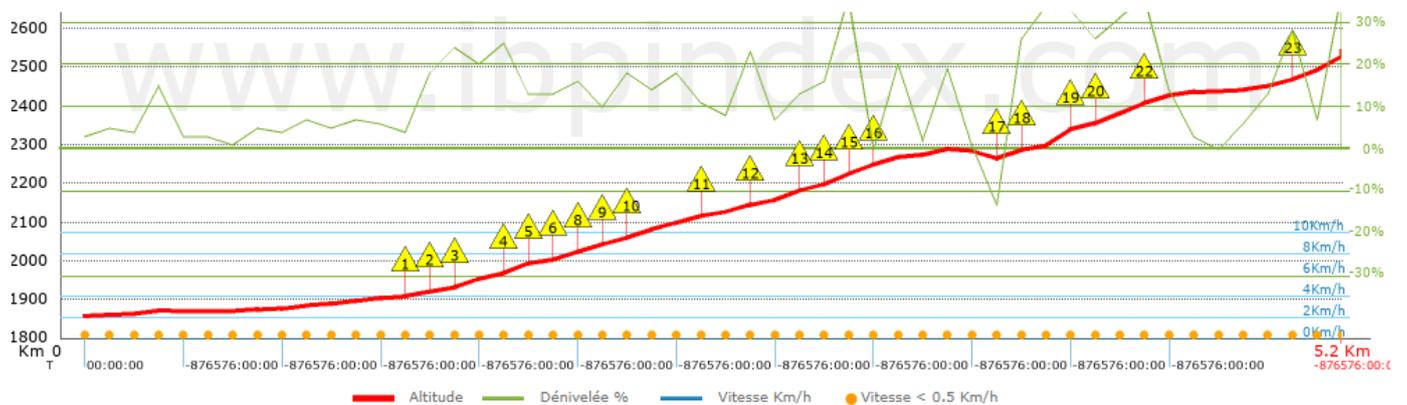
EQUIPEMENTS TECHNIQUE A LOUER PAR VOS SOINS :

- Chaussures d'alpinisme cramponnables
- Crampons réglés sur vos chaussures (à vérifier la veille !)
- Piolet
- Baudrier

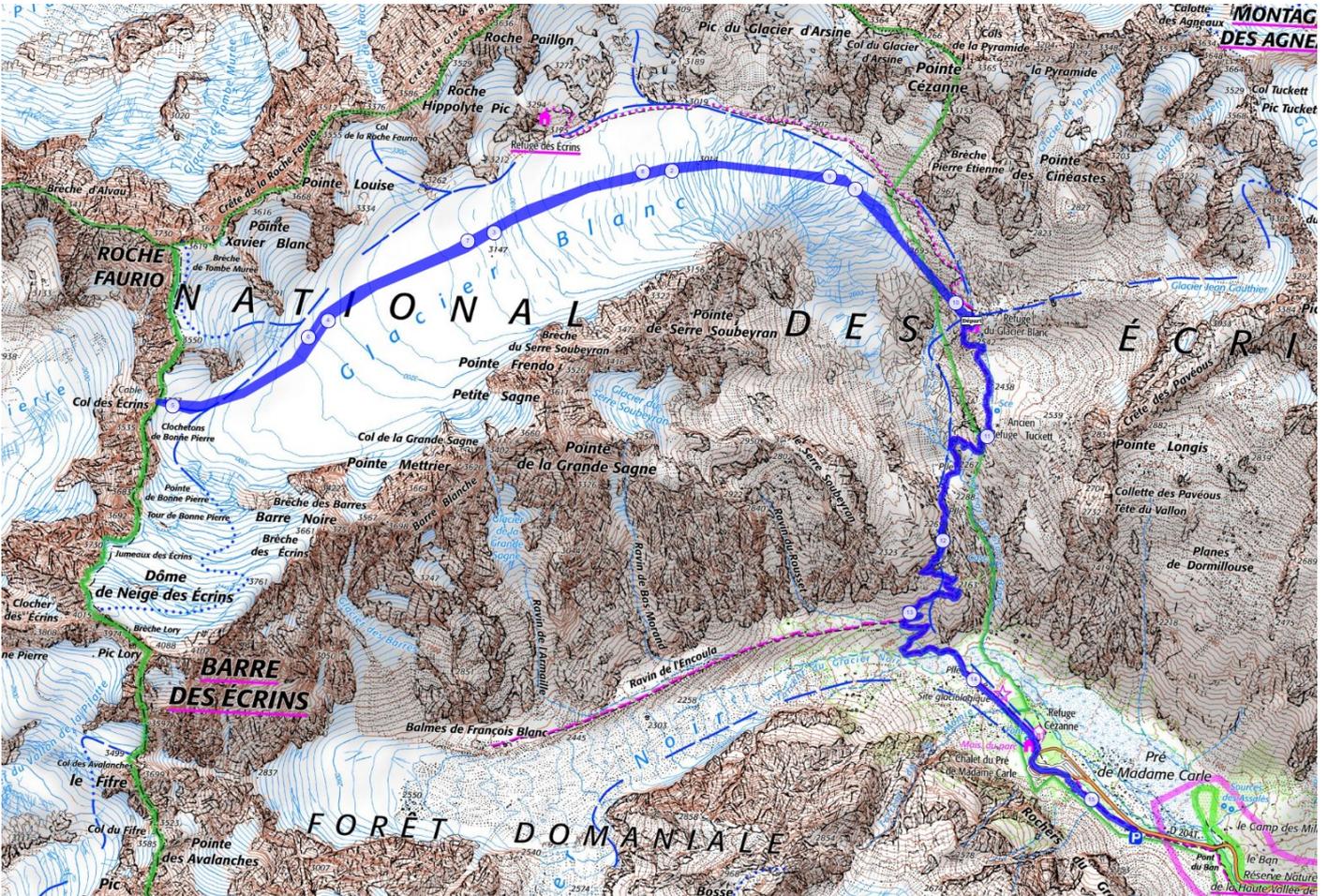
1er jour



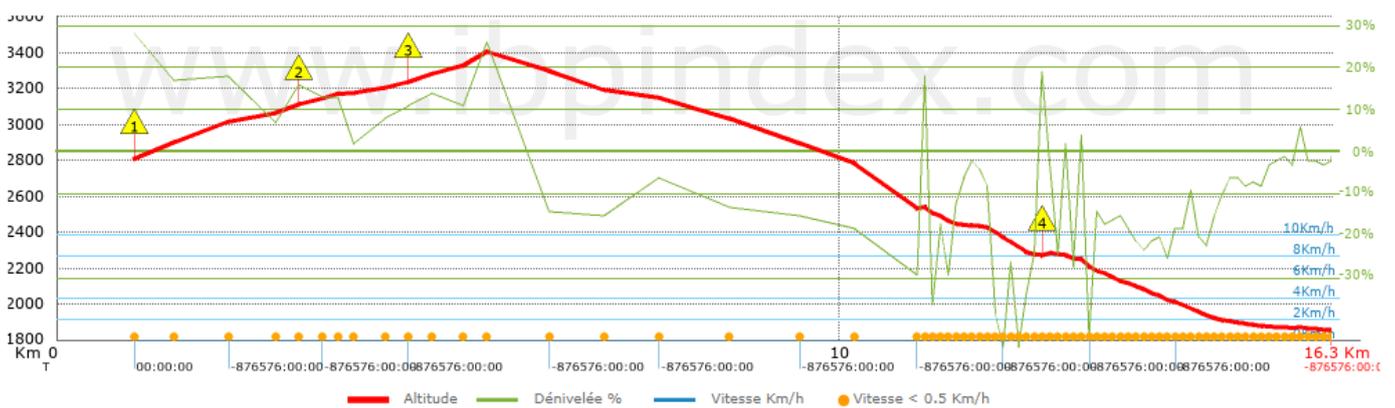
 5 km
  +707 m/-22 m
  ±03:30



2ème jour



 16 km
  +583 m/-1478 m
  ±06:15





Saint-Victor sur Arlanc le 10/09/2024

Week end au Glacier Blanc

Séjour en itinérance de 2 jours et 1 nuitées en refuge
du vendredi au dimanche 2025

Immatriculation Tourisme FR.....

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Programme détaillé en annexe.

Les participants sont attendus au parking du Puy en Velay

Chaussures adaptées à la marche en montagne avec Crampons

Organisateurs et responsables du séjour : Michel Jean-Marie

Accompagnateurs ; J.M. Michel brevet fédéral & animateur montagne

Nombre de participants : 6 au maximum

Hébergement en refuge de montagne

prévoir drap de sac et boîtes pour le pique nique

TARIF du séjour PAR PERSONNE

(prix ferme et définitif non révisable). 230€

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Ce tarif comprend :

- La 1/2 pension en refuge
- Les frais de dossier et d'immatriculation tourisme .
- Le pique-nique du midi du 2eme jour.
- L'accompagnement par un guide haute montagne
- La garantie assistance-rapatriement, incluse avec votre licence.
- Les taxes de séjour

Ce tarif ne comprend pas :

- Le trajet depuis le Puy en Velay en mini bus
- Le repas du midi 1er jour
- Le repas du soir 2eme jour
- Les dépenses personnelles (boissons consommées au bar ou ailleurs, etc.).
- Les pourboires.
- Les assurances facultatives (annulation-interruption, bagages).

Tout ce qui n'est pas mentionné comme « *compris* ».

Inscription et conditions de paiement :

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 octobre 2024 auprès des organisateurs et est effective à réception du chèque d'arrhes non remboursable, à l'ordre des « **Randonneurs du Plateau Casadéen** » d'un montant de **230 € / personne**, accompagné du bulletin d'inscription et de l'assurance annulation facultative datés et signés de la même date, ainsi que du chèque correspondant.

Envoi des imprimés (bulletin d'inscription, assurance annulation le cas échéant et chèque) à :

JM MICHEL Tél : 006 47 52 37 03 Mail : rando43000@gmail.com

Assurances facultatives :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite 3 mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 3ème et le 2ème mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
avec une retenue de 100 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure à un mois : retenue de 100% du montant total du séjour.

Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence

FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les frais de dossiers (EIT et UEIT) et d'assurances ne sont pas remboursés en aucune manière dans tous les cas de figures.

Dispositions concernant les déplacements :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.

Divers :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.